

Club de Soccer de Saint-Laurent

Pour réduire les obstacles financiers à l'inscription d'un joueur au Club de Soccer de Saint-Laurent, il y a deux façons de procéder:

1. L'arrondissement de Saint-Laurent a le programme d'« Aide à la famille » pour ses résidents. Sur présentation des pièces justificatives requises, l'arrondissement de Saint-Laurent délivre un document attestant les faibles ressources de la famille. Lorsque la famille présente ce document au club pour l'inscription, les frais d'inscription seront réduits de 25%.

Le document doit être présenté à chaque inscription (saison d'été et d'hiver).

2. Le club propose une dispense des frais d'inscription. Le joueur qui a des difficultés à payer ses frais d'inscriptions peut remplir un formulaire de « Demande de dispense de frais d'inscription » (Fee Waiver). Ça demande est examinée par notre sous-comité constitué par : le Président, le Vice-président exécutif, le Vice-président Ligue Compétitive et le Directeur Technique. Selon les critères : performances du joueur, assiduité du joueur... les frais d'inscription seront annulés ou réduits.

Le Club ne peut pas annuler les frais d'inscription pour plus d'un joueur par équipe de niveau A, de deux joueurs par équipe de niveau AA et de quatre joueurs par équipe de niveau AAA. La dispense de frais d'inscription donnée est valable pour 1 an (saison d'été et d'hiver).